

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)
*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
5 avril 2022**

**Date d'affichage :
14 avril 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Michèle GRENET*

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Véronique LYON*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27*

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET*

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Christine PIRES-BEAUNE*

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Rémy BALLET*

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

QUESTION N° 17

OBJET : Parcelle AV 472, 8 rue du Creux : cession foncière

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 mars 2022 et par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 31 mars 2022.

Les porteurs de projet d'un cabinet d'ophtalmologie (SCI ASSIMMO) ont saisi la Commune aux fins de construire le cabinet sur le territoire communal d'ici 2023 et de les accompagner dans la recherche d'une parcelle.

La Commune est propriétaire de la parcelle AV n°472 d'une surface de 1951 m², sise 8 rue du Creux.

Ce projet s'insérant dans les orientations retenues pour la requalification du quartier gare et afin d'augmenter l'offre médicale spécialisée sur le territoire communal, il est proposé de céder cette parcelle au prix de 75€/m², soit 146 325 € au total, sous les réserves habituelles.

Ce montant est en cohérence avec l'évaluation des Domaines.

Des conditions de réalisation du projet sous 5 ans sont intégrées dans l'acte sous forme de clause dite « anti spéculative ».

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la cession de la parcelle AV n°472 à la SCI ASSIMMO, pour 146 325 € soit 75 euros/m²,**
- **désigner Maître Tissandier pour rédiger l'acte de vente,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme.
RIOM, le 11 avril 2022**

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL